

COMMUNE D' ALBON

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2015 COMPTE - RENDU

L'an deux mille quinze et le **LUNDI 6 JUILLET** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre PAYRAUD, Maire., assisté de MM. DESSEMOND, DELAUNAY et Mmes GEDON et ROUMEAS

Etaient également présents : Mmes BERTHON, DESGRANGES, CHALEAT, AIME et MM. DEBOST, DOCHER, JAMMES et PERROT

Absents : M. DIB qui donne procuration à Mme BERTHON
M. D'YVOIRE qui donne procuration à M. DESSEMOND
Mme POULENARD qui donne procuration à Mme ROUMEAS
Mme VENTURA qui donne procuration à M. DELAUNAY
Mme PICHAT qui donne procuration à M. DOCHER

Absent : M. ENGEL

Mme Marjorie DESGRANGES a été nommée Secrétaire de séance.

1 – FINANCES

a) Financement de séances de natation pour les enfants des écoles

M. JAMMES, Responsable de la Commission des Finances, expose à l'assemblée que les enseignants ont sollicité l'organisation de 15 séances de natation pour les classes primaires de St-Romain et de St-Martin ; celles-ci se dérouleraient au cours du 1^{er} Trimestre 2015/2016.

Le prix de cette activité, à la charge de la Commune, s'élève à :

Location du bassin : 2 859,45 €
Intervention d'un MNS : 842,70 €
soit un total de **3 702,15 €**

les frais de transport étant pris en charge par la CC Porte de DROMARDECHE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le financement des séances de natation pour les écoles sur le budget communal.

2 – TRAVAUX – URBANISME

a) Travaux/Restructuration de la Mairie – Signature des marchés de travaux

M. DESSEMOND, 1^{er} Adjoint, rappelle que des crédits ont été inscrits au BP 2015 pour financer le programme de travaux de restructuration de la Mairie.

Conformément à la réglementation en matière de Marchés Publics, une consultation a été engagée.

L'ouverture des plis a eu lieu en présence de ATRIUM 3D, Maître d'œuvre. Après vérification, il est proposé de signer les marchés de travaux avec les entreprises suivantes :

Lot 3 – Menuiseries Ext. Et Int.	: Entreprise CHAUTANT
Lot 4 – Plâtrerie/Peinture	: Entreprise DIC
Lot 5 – Carrelages	: Entreprise CLUZEL
Lot 7 – Electricité	: Entreprise BEGOT
Lot 8 – Plomberie/Sanitaires	: Entreprise HAUTERIVE Chauffage
Lot 9 – Chauffage/Ventilation	: Entreprise HAUTERIVE Chauffage

et de déclarer les lots 1, 2 et 6 infructueux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, AUTORISE le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises ci-dessus.

b) Programme de Voirie 2015 – Signature du marché de travaux

M. André DESSEMOLND, 1^{er} Adjoint, rappelle à l'assemblée qu'un programme de voirie a été présenté au Conseil Général de la Drôme, au titre de l'exercice 2015, en vue d'obtenir une subvention dans le cadre des dotations «Patrimoine».

Conformément à la réglementation en matière de commande publique, une consultation en procédure adaptée a été lancée auprès de 3 entreprises de Travaux Publics.

Après vérification des offres, il propose d'autoriser le Maire à signer un marché de travaux avec l'Entreprise CHEVAL Frères dont la proposition s'élève à 15 630 € HT ; la voirie concernée par ce programme étant les VC n° 4 et 9 en limite de la Commune de LA MOTTE de GALAURE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, EMET un AVIS FAVORABLE et CHARGE le Maire de la signature des travaux avec l'Entreprise CHEVAL Frères.

3 – QUESTIONS DIVERSES

a) Route Communale «de Vermenas» - Mise à disposition de la CC Porte DrômArdèche

M. DEBOST Michel expose à l'assemblée que cette route communale dénommée Route de Vermenas dessert la Carrière Delmonico-Dorel et donne également accès par le Sud à la ZAC Axe 7. A ce titre, elle est classée d'intérêt communautaire et elle doit faire l'objet de travaux de redressement partiel, dans le cadre d'un projet de réaménagement après exploitation.

Conformément aux dispositions des articles L 1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de compétence au profit de la Communauté de Communes entraîne de plein droit la mise à disposition au profit de cette dernière des biens classés d'intérêt communautaire.

Il y a donc lieu de signer un procès-verbal de mise à disposition de cette voirie à la CCPDA, ce document ayant pour objet de préciser les modalités de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 15 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, EMET un **AVIS FAVORABLE** sur la proposition ci-dessus et CHARGE le Maire de la signature de ce procès-verbal.

b) Motion pour défendre l'environnement hospitalier

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la situation créée par la décision du Directeur de l'Hôpital de SAINT-VALLIER S/Rhône de fermer le service des urgences de nuit du 20 Juillet au 24 Août 2015 est consternante et plus qu'inquiétante.

La prise en charge urgente ne pourra être effective en milieu hospitalier qu'après un trajet d'une demi-heure dans le meilleur des cas !

A l'évidence, les Communes du Nord Drôme se trouvent confrontés à une insuffisance d'organisation aussi flagrante que dangereuse et il vous demande de bien vouloir approuver les termes de cette motion à adresser au Préfet.

Le Conseil Municipal demande à l'unanimité des membres présents et représentés à M. le Préfet, d'obtenir des autorités concernées un retour sur cette malheureuse décision et d'assurer pleinement un devoir régalien majeur qui doit permettre à chaque citoyen un accès rapide et sécurisant aux soins urgents.

DELEGATION d'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Communication des décisions prises par le Maire :

Renoncement à l'exercice du Droit de Prémption Urbain (Immeuble ZL 56 – St-Martin et Immeuble D 182 et 183 – Route du Mas)

Acceptation – Proposition de prestations pour le contrôle périodique des équipements sportifs et de jeux pour enfants pour 315.17 € TTC

Renoncement à l'exercice du Droit de Prémption Urbain (Immeuble D 1946 et 1949 – Rue de Pépéioux – Immeuble D 1862 – Rue des Hts de St-Romain)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 20

Le Secrétaire de Séance,
M. DESGRANGES